



Délibération n° 21

Conseil Municipal du 31 mai 2021

Service des Marchés Publics

Domaine de compétence :

1.1 – Marchés Publics

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Modification du marché n° 2017-013 : Exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et d'eau chaude. Lot 1 : P2 – Prestations de conduite des installations et travaux de petit entretien

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Marché n° 2017-013 : Avenant n° 5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics en vigueur au moment de la signature du marché,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vigueur au moment de la signature du marché,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal d'Etaples/mer réuni le 22 mai 2017 autorisant le Maire à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la mise en place d'un contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux,

Vu la décision du Maire n° 2017-08-01 en date du 21 août 2017 attribuant le marché n° 2017-013 : P2 – Prestations de conduite des installations et travaux de petit entretien à ENGIE COFELY pour un montant forfaitaire de prestations s'élevant à 29 866.00 €uros HT par an soit 179 196.00 €uros HT pour les 6 ans du marché,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2018 validant l'avenant n° 1 au marché incluant dans le contrat le nettoyage annuel de la gaine d'extraction de la hotte cuisine ainsi que les deux extracteurs de la cantine du Centre Le Flot pour un montant annuel de 640 €uros HT à compter du 1^{er} septembre 2018.

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal d'Etaples/mer réuni le 14 novembre 2018 validant l'avenant n° 2 au marché retirant l'Hôtel de Police et la Salle Jean XXIII du marché et extrayant de ce fait les redevances correspondantes,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal d'Etaples/mer en date du 23 septembre 2019 validant l'avenant n° 3 au marché modifiant l'article 6.4.1 du CCAP expliquant le calcul de l'intéressement en cas d'ECONOMIE et précisant l'article 6.4.2 du calcul de l'intéressement en cas d'EXCES. L'avenant n° 3 supprimait également la maintenance P2 du site « Gendarmerie » et des systèmes de chauffage de l'ensemble des logements de ce site, cette maintenance incombant au locataire,

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal d'Etaples/mer en date du 9 décembre 2019 validant l'avenant n° 4 au marché qui avait pour objet de préciser l'évolution des cibles de consommations NB en fonction des besoins de la Ville,

Considérant qu'un groupe de refroidissement a été installé dans le bâtiment de la Corderie et qu'il convient de prendre en charge son entretien dans le cadre du marché,

Considérant que c'est l'objet de l'avenant n° 5 en annexe,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 avril 2021 à 16 heures à émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°5,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De valider l'avenant n° 5 joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.